



Le 5 septembre 2008

ARRETE MUNICIPAL N° 57/08
Portant sur le stationnement en
agglomération

MAIRIE DE SPERACEDES
06530

☎ 04.93.60.58.73
Fax 04.93.60.50.13

Nous, PASQUELIN Joël, Maire de SPERACEDES,
Vu les pouvoirs de police du Maire de la Commune,
Vu les articles L.2211-1 à L.2216-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l' Arrêté Municipal n° 40/04 du 24 mai 2004 règlementant le stationnement en agglomération,
Considérant les problèmes de stationnement et les accès aux commerces Rue du Docteur Belletrud,

ARRETONS

- Article 1 :** L' Arrêté Municipal n° 40/04 du 24 mai 2004 est complété.
- Article 2 :** A hauteur des commerces sis Rue du Docteur Belletrud, 3 emplacements dits « Arrêt Minute » seront mis en place.
- Article 3 :** Ces emplacements seront matérialisés par la pose de panneaux rappelant ces dispositions.
- Article 4 :** Ces dispositions seront applicables aux jours et heures d'ouverture des commerces.
- Article 5 :** La Police Rurale sera chargée de l'application du présent arrêté.

Le Maire,
Joël PASQUELIN

